

Contre les grands incendies : « Vigilance en Forêt »

par Guy BENOIT de COIGNAC*
et Régis VIDAL**

L'année 1986 est encore dans toutes les mémoires. Moins d'ailleurs par le nombre des incendies, qui est resté moyen (3000 environ), que par la surface totale détruite qui a dépassé les 45 000 ha sur l'ensemble des 14 départements méditerranéens (1). Mais ce qui a le plus frappé l'opinion, c'est l'importance des grands incendies (supérieurs à 500 ha) qui, comme au cours des campagnes mémorables de 1979 et 1982, ont largement dépassé la quinzaine de sinistres (alors qu'on en compte rarement plus de 5 ou 10 en année « normale »).

Aussi, autant il peut apparaître irréaliste, voire utopique, de vouloir supprimer tous les incendies en forêt méditerranéenne, autant il paraît indispensable de mettre en place le plus rapidement possible un dispositif capable de limiter, voire d'éliminer totalement ces grands incendies meurtriers (2).

C'est ce que propose le projet « VIGILANCE en FORêt » (3)

L'originalité de ce plan repose sur une idée toute simple que déjà, il y a plus de 100 ans, H. Faré considérait comme une évidence. Il y a deux types d'incendies de forêt : les « incendies classiques » (par vent faible ou moyen) et les « grands incendies » (par vent fort). Et ces deux types sont de nature très différente, ne serait-ce que par leur mode de propagation (4).

Et, pour mieux expliquer notre propos, remontons encore plus loin dans le temps par un petit conte allégorique :

« Autrefois nos ancêtres avaient à se battre contre les bêtes féroces. Et comme ils étaient simples ils les classèrent en deux catégories : les loups et les dragons. Tout le monde sait maintenant (même si c'est faux) que ces derniers étaient des dinosaures.

* Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts
Divisions Techniques forestières méditerranéennes
CEMAGREF

Le Tholonet B.P. 31
13612 Aix-en-Provence
Cedex

** Adjoint au Maire de Cassis
13260 Cassis

ment inadapté aux « grands incendies » (autant que des canifs contre les dinosaures !);

3. que la seule solution efficace est donc de les tuer dans l'œuf et donc d'éteindre tous les départs de feux les jours de risques de « grands incendies ».

C'est ce que propose le plan « VIGILANCE en FORêt » en posant le postulat suivant : ces jours-là, prévention et lutte classiques n'ayant plus aucun sens, le seul et unique objectif devient l'attaque et l'extinction immédiate de tous les foyers (6).

Cela implique que tous ceux qui en seront responsables soient :

— à pied d'œuvre sur le territoire surveillé avant la moindre alerte;

— équipés de moyens de guet et d'extinction rapides et efficaces, capables d'attaquer immédiatement tout foyer en tout point de ce territoire;

— en contact direct, visuel et radiophonique (relais) avec les autres équipes, pour que l'attaque intervienne toujours avant que la taille du feu ne le rende incontrôlable.

(1) D'après Challot — SRFB — PACA in « Forêt Méditerranéenne », Déc. 86.

(2) C'est en général au cours de ces Grands Incendies qu'ont lieu les accidents mortels (notamment chez les pompiers) et c'est une raison de plus pour les éliminer.

(3) Ce mot vigilance a plusieurs avantages :

1) sa définition : « Surveillance attentive, sans défaillance » (Petit Robert).

2) il est composé de « vigie » = guet et de « lance » qui est l'arme idéale d'attaque des feux naissants, bref en un seul mot, tout le guet armé.

3) il peut représenter enfin le sigle de « Vaincre Immédiatement les Grands Incendies par L'Attaque et la Neutralisation Complète des Eclosions en Forêts ».

(4) « En général, lorsqu'il fait peu de vent, le feu se communique de proche en proche, par le sous-bois et les détritus secs. Au contraire, quand le mistral souffle, (...), les flammèches emportées par le courant d'air vont porter le feu à de grandes distances ». Dr. Boyer à Lorgues, cité par H. Faré (1869).

(5) S'il y a une vérité incontournable c'est bien : « Tout grand incendie a pour origine un petit feu »; par contre sa réciprocité (tout petit feu peut être à l'origine d'un grand incendie) est la cause de bien des erreurs. Par temps calme ou humide, il faudrait une prévention nulle, une alerte excessivement tardive et une lutte anarchique pour qu'un incendie dépasse les 500 ha ! Avec le système actuel, cela est impensable ! Car, en fait, cette réciprocité n'est valable que quelques jours dans l'année.

(6) Tout le monde (forestiers, pompiers, etc.) reconnaît qu'un Grand Incendie est un phénomène qui dépasse l'échelle humaine. D'ailleurs l'objectif d'une mobilisation préventive n'est pas nouveau puisque c'est lui qui a amené les services à mettre sur pied successivement le plan MISTRAL (dans le Var) puis le plan ALARME avec ses détachements d'intervention préventifs (D.I.P.), enfin l'opération « DANGEL » et le « guet armé aérien ». Le plan « VIGILANCE en FORêt » se propose d'aller « jusqu'au bout » des exigences de cet objectif d'extinction des feux naissants.

Cela demande donc, évidemment, de gros moyens matériels mais surtout un très grand nombre d'hommes pour s'en servir. C'est pourquoi il est prévu, ces jours-là, une mise en alerte générale, c'est-à-dire une véritable réquisition de tous ceux qui ont à connaître des incendies de forêts.

Tout le monde sur le pont !

Seront donc concernés les forestiers (sapeurs et les autres), les pompiers (permanents et volontaires) et les bombardiers d'eau bien sûr, mais aussi les Comités Communaux Feux de Forêts, les propriétaires forestiers (Groupements, Syndicats, etc.), les Sociétés de Chasses (Gardes, Chasseurs, ...) et pourquoi pas aussi l'armée (appelés et encadrement), les scouts, les associations diverses, bref toutes les équipes capables de conduire un véhicule, d'utiliser des moyens d'extinction (battes à feu et lances à eau) et les liaisons radio (7).

Ce plan est-il réaliste ! NON bien sûr s'il s'agissait de l'utiliser toute l'année, ou même seulement durant l'été. Mais quand on réalise qu'il aurait suffi de le mettre en œuvre durant moins de 4 jours dans chaque département en 1986 pour éviter la destruction de plus de 31 000 hectares, (voir Tableau I), cela vaut la peine d'y réfléchir !

Evidemment il existe un point très important à régler qui est actuellement à l'étude : peut-on prévoir les jours de risques de grands incendies avec suffisamment de précision et de délais pour mettre en place ce plan « VIGILANCE en FORÊT » ? OUI, répondent sans hésiter tous les praticiens (météorologues, forestiers, pompiers). Même s'il reste un certain pourcentage d'erreur — qui diminuera rapidement grâce à l'exploitation des statistiques et à l'expérience — cela ne vaut-il pas la peine d'essayer ?

Il reste aussi à mettre sur pied cette mobilisation générale qui, durant quelques jours seulement par an, va modifier profondément l'organisation actuelle. Comment former, équiper, motiver, alerter, contrôler, en un mot coordonner toutes ces équipes de sauveteurs dépendant d'organismes ou de ministères différents ? Cela pourrait être l'une des tâches du « Conseil d'orientation de la forêt méditerranéenne » (qui va prochainement être créé) d'étudier ce problème et de proposer des solutions. Et pourquoi ne pas souhaiter que le « Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne », créé par le Gouvernement après les catastrophes de 1986, reçoivent, en plus des crédits nécessaires, cette mission de coordination. C'est

(7) L'équipement d'un petit véhicule (type 4 L fourgonnette) avec une bâche souple de 300 l, une motopompe et une lance réglable, revient à moins de 10 000 F et s'avère d'une efficacité étonnante sur un feu naissant.

Tableau I. — Les incendies de l'année 1986

D'après A. Challot (SRFB-PACA)
in « Forêt Méditerranéenne », Tome VIII, n° 2, Déc. 86, p. 164.

Département	Nombre total d'éclosions	Surface totale détruite (ha)	Nombre de Grands Incendies	Surface des Grands Incendies (ha)	Nombre de jours	Surfaces %	Dates des Grands Incendies
Alpes-de-Hautes-Provence	56	506	--	--	--	--	--
Hautes-Alpes	27	93	--	--	--	--	--
Alpes-Maritimes	405	10 186	6	9 798	2	96 %	24/7 & 23/8
Bouches-du-Rhône	300	3 189	2	2 923	2	92 %	6/7 & 29/8
Var	433	9 031	3	7 423	3	82 %	7-24/7 & 23/8
Vaucluse	91	117	--	--	--	--	--
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 332	23 102	11	20 146	5	87 %	--
Ardèche (Rhône-Alpes)	184	2 077	1	700	1	34 %	4/9
Aude	67	4 315	1	2 137	1	50 %	6/7
Gard	270	623	1	625	1	39 %	12/6
Hérault	36	5 561	--	--	--	--	--
Lozère	63	1 696	--	--	--	--	--
Pyrénées-Orientales	99	5 860	4	3 700	4	63 %	20-21/7, 3/8 & 2/9
Languedoc-Roussillon	585	14 055	6	6 462	6	46 %	--
Corse-du-Sud	367	2 129	1	700	1	33 %	29/8
Haute-Corse	618	4 004	1	3 000	1	75 %	20/8
Corse	985	6 133	2	3 700	2	60 %	--
Total	3 086	45 367	20	31 008	13	68 %	--

Répartition du total des éclosions des grands incendies (sup. à 500 ha) et des superficies brûlées par département (statistiques CIRCOSC au 15 octobre 1986).

d'elle que dépendra certainement l'efficacité de ce plan « VIGILANCE en FORET » qui, bien entendu, sera mis en œuvre dans les départements (et les secteurs météo concernés) par les Préfets en concertation avec les Conseils généraux et régionaux.

Enfin, ce plan peut être installé progressivement. On pourrait envisager de le mettre en place dès 1987 dans 1 puis 2 ou 3 départements ou massifs et durant 1 puis 2 ou 3 jours; cela permettrait de rôder le système et d'en apprécier, en vrai grandeur, les difficultés et les coûts. Il serait souhaitable que ces « expériences » soient réalisées d'abord « à blanc » mais très rapidement, si l'on veut en démontrer l'efficacité, le ou les jours où les statistiques et l'expérience des responsables locaux feront apparaître comme inéluctable le risque de grands incendies. Alors... Tout le monde sur le pont ! et chacun à son poste !...

La proposition est maintenant lancée. Souhaitons que, comme les arbres de nos forêts, elle croisse lentement mais sûrement, et qu'une décision malencontreuse ne vienne pas la tuer dans l'œuf comme ces pauvres dinosaures qui n'ont servi ici que de boucs émissaires !

G.B.C.
R.V.

RÉSUMÉ

A partir de l'expérience des années passées et plus spécialement de l'année dernière, les auteurs font apparaître que les grands feux (de plus de 500 ha) (ou feux de bilan) détruisent 70 % des surfaces, avec 1 % du nombre des départs. Ils en concluent que si le système actuel de lutte est très efficace, les jours de risque ordinaire, il est en revanche inadapté les jours

de risque exceptionnel où se produisent les grands incendies. Le plan « vigilance en forêt » se propose de mobiliser, les jours de grand risque (pour autant que l'on puisse les prévoir) des moyens exceptionnels mettant toute la population en alerte de nature à juguler les feux dès leur éclosion.

SUMMARY

On the basis of the experience of the past years and more especially last year, the authors show that the big fires (of more than 500 ha) (or fires of results) destroy 70 % of the surfaces with 1 % of the number of starts. They conclude that if the present system of fight is very efficient on the days of ordinary risks, it is on the contrary inconvenient on the days of exceptional risks when big fires occur. The Plan "vigilance in forest" offers to mobilize, on days of big risks (as far as they can be foreseen) exceptional means giving alarm to all the population able to put off fires as soon as they have burst.

RESUMEN

A partir de la experiencia de los años pasados y más particularmente del último, deducen los autores que los grandes fuegos (de más de 500 ha) (o fuego de balance) destruyen 70 % de las superficies con 1 % del número de los incios. Concluyen diciendo que el sistema de lucha actual es muy eficaz en los días de riesgo común, pero en cambio se revela inadaptado en los días de riesgo excepcional en los cuales se desarollan los grandes incendios. El plano « vigilancia en foresta » propone de mobilizar los días de grande peligro (se por acaso se pudieran prever los fuegos) medios excepcionales que pongan toda la población en alerta de manera a detener el fuego luego al inicio.